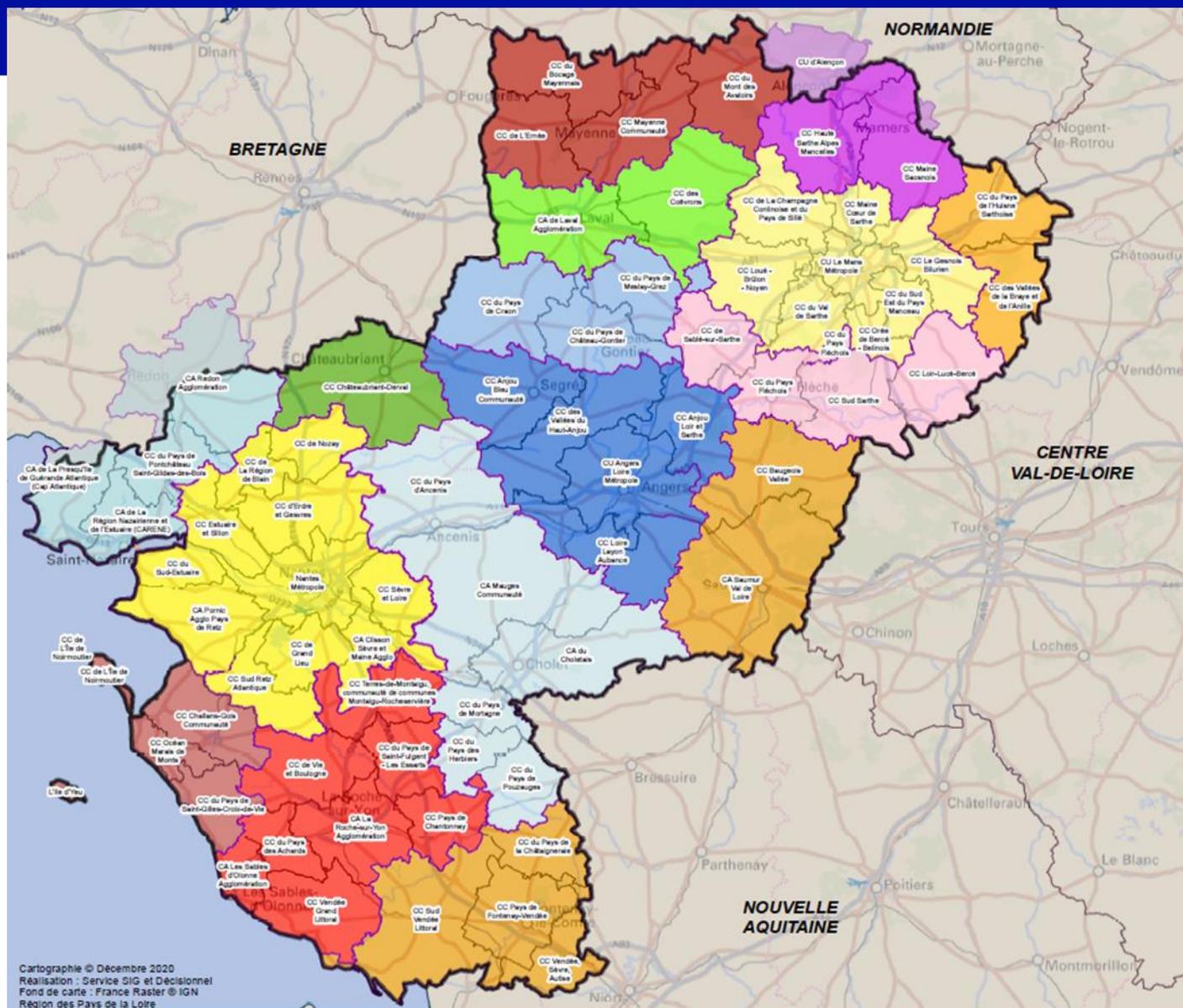




**LA MISE EN ŒUVRE
DE LA LOM EN
REGION DES PAYS DE
LA LOIRE**

1. LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS (DÉC 2019) ET LA DYNAMIQUE ENGENDRÉE

LA DÉFINITION DES 16 BASSINS DE MOBILITÉ



TRANSPORTS

Cartographie des bassins de mobilité -
Décembre 2020

Légende

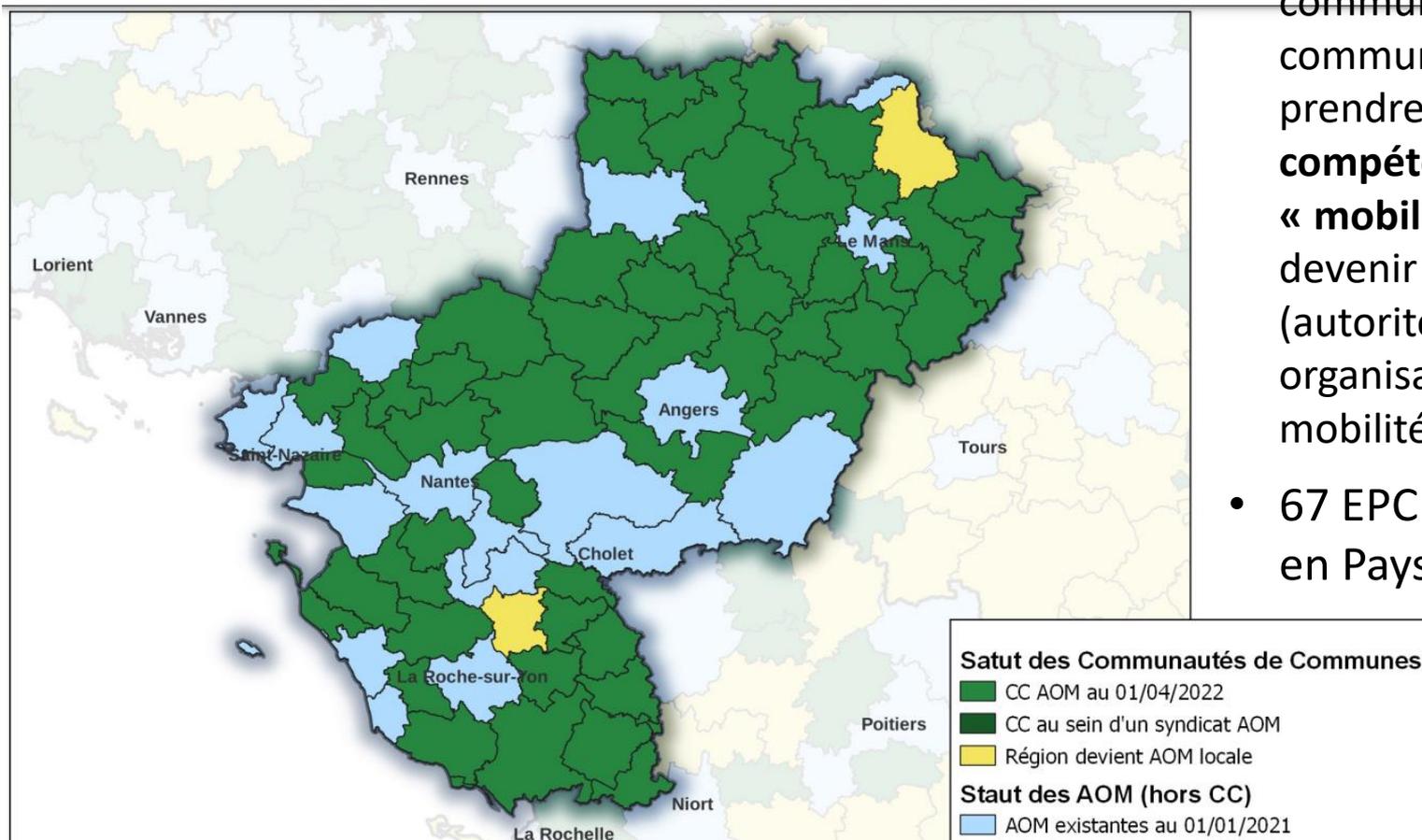
- Regions
- intercommunales



1:1 300 000



PRISE DE COMPÉTENCE « MOBILITÉ » EN PAYS DE LA LOIRE



- La possibilité pour les communautés de communes de prendre la **compétence « mobilités »** et de devenir AOM (autorités organisatrices de la mobilité)
- 67 EPCI AOM sur 69 en Pays de la Loire



1. Renforcer l'offre de transport

- Offre Aléop en TER
- Offre en car augmentée, concertée avec les territoires
- Offre de transport adaptée aux zones peu denses (TAD)
- Amélioration continue pour la qualité du transport scolaire
- Offre modernisée Yeu – Continent
- Suivi de l'offre et attention constante à la qualité de service

2. Faciliter les déplacements pour tous : réseau durable, multimodal, unifié, solidaire et accessible

3. Renforcer l'attractivité et l'accessibilité de la Région en modernisant les infrastructures de transport

4. Fédérer les acteurs sur le territoire régional

COORDINATION DES ACTEURS :

LES INSTANCES DE CONCERTATION

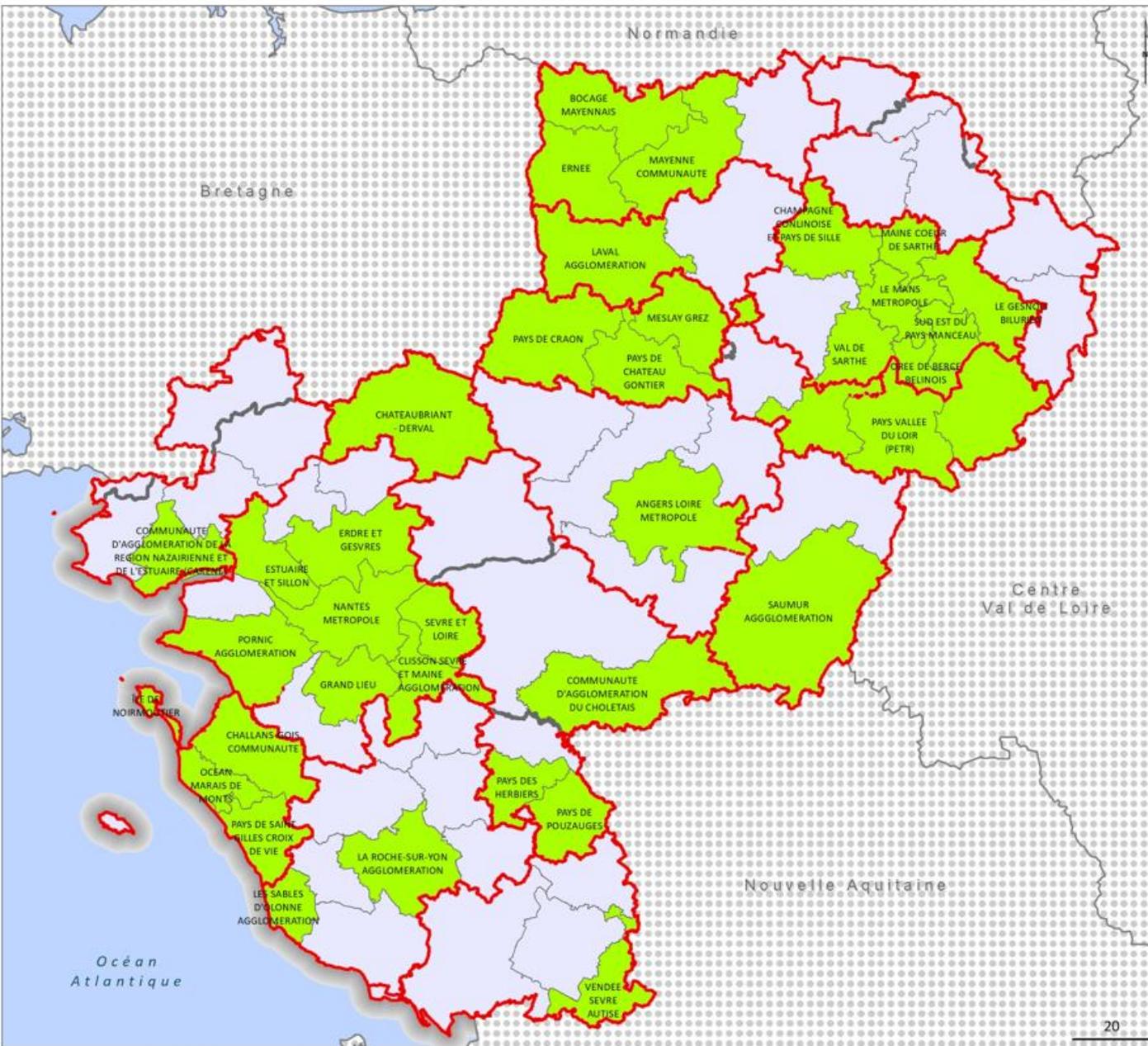
- Le Comité Régional des Partenaires : réuni une fois par an
- Les instances d'élaboration et de suivi des COM, à l'échelle de chaque bassin
 - Comités de pilotage
 - Comités techniques
- Les Comités de Lignes
- Les Conférences Départementales des Transports scolaires
- Un comité de suivi sur l'accessibilité du réseau de transport regional
- La Conférence Régionale des AOM (réunie en 2021 pour lancer la démarche)

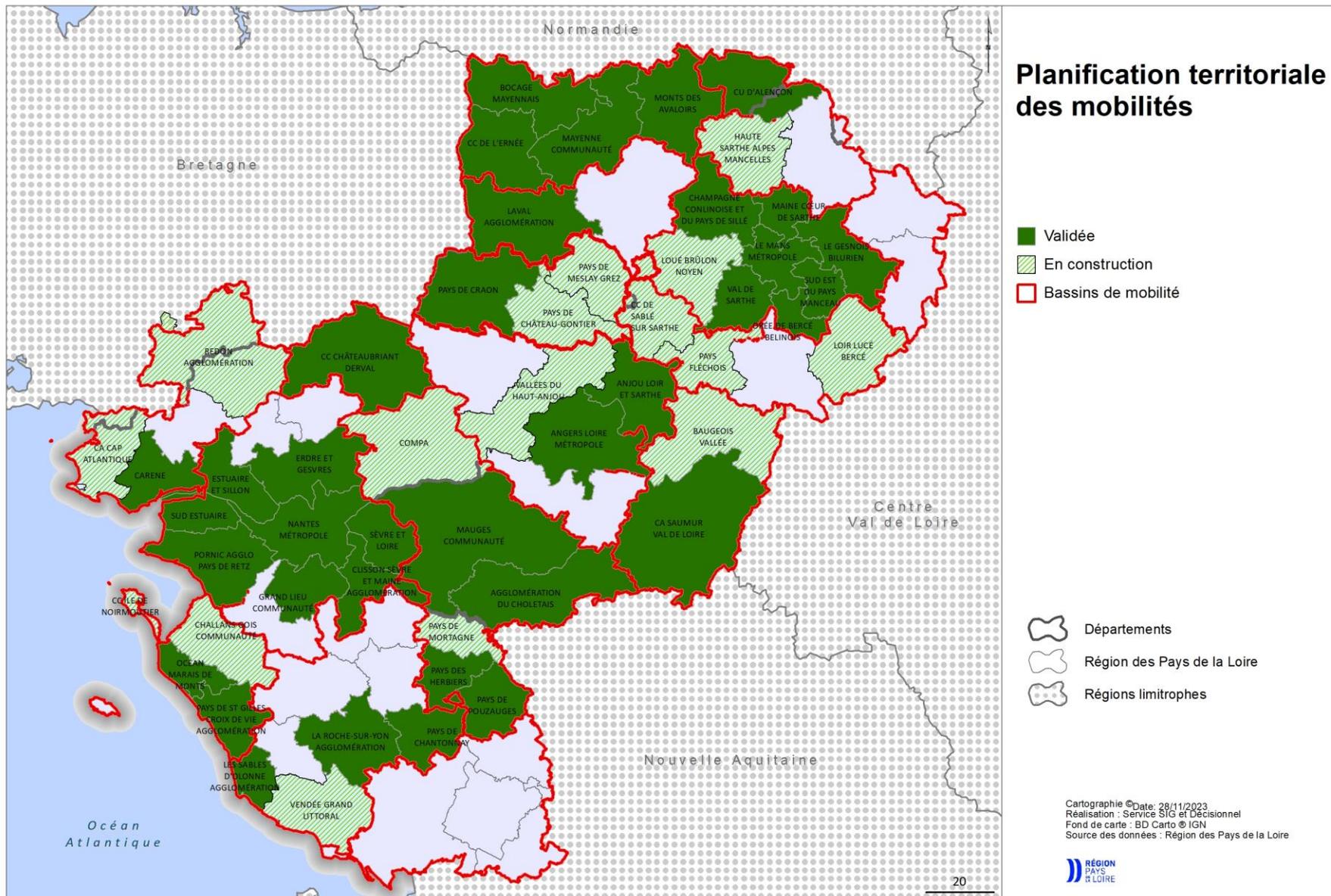
Planification territoriale des mobilités

-  EPCI engagés dans une planification territoriale des mobilités
-  Bassins de mobilités

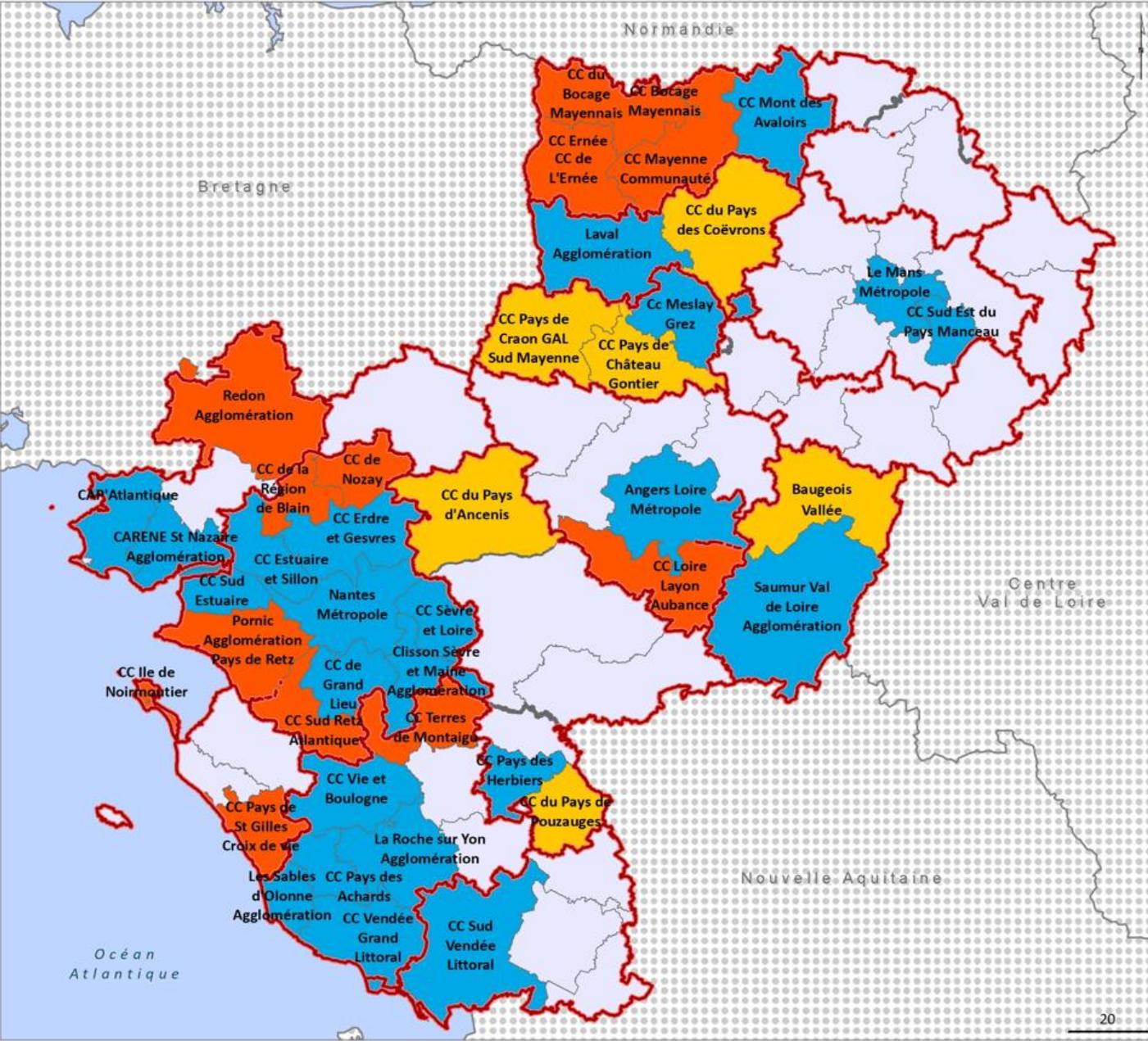
-  Départements
-  Région des Pays de la Loire
-  Régions limitrophes

Cartographie © Date: 07/12/2021
Réalisation : Service SIG et Décisionnel
Fond de carte : BD Cartho © IGN
Source des données : Région des Pays de la Loire





Planification des modes actifs en région Pays de la Loire

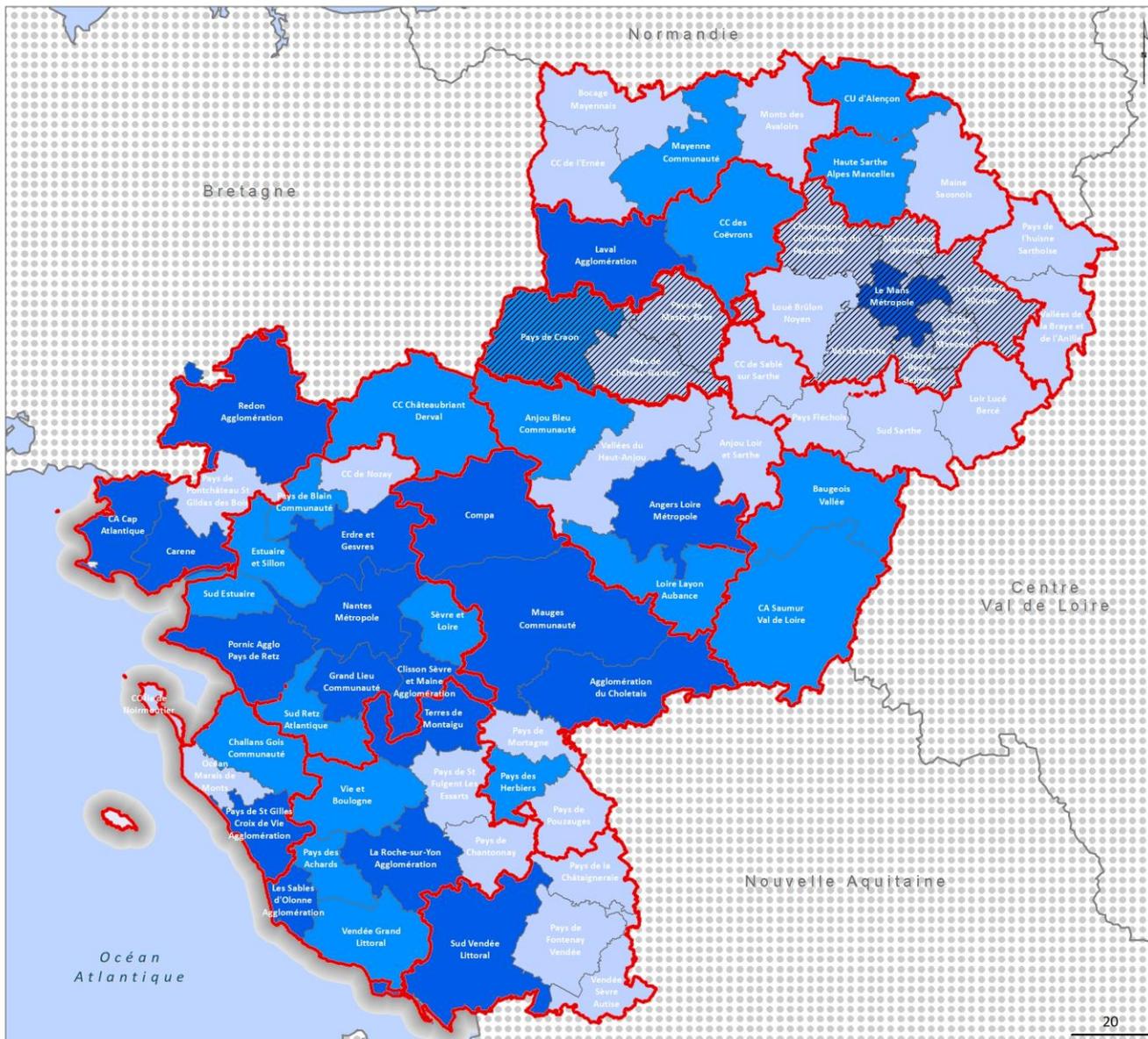


- Schéma en réflexion
- Schéma en phase de construction
- Schéma validé - phase de mise en œuvre
- Bassins de mobilités

- Départements
- Région des Pays de la Loire
- Régions limitrophes

Cartographie © Date: 24/11/2021
 Réalisation : Service SIG et Décisionnel
 Fond de carte : BD Cartho © IGN
 Source des données : Région des Pays de la Loire





Ingénierie territoriale des mobilités

- Bassins de mobilité
- ingénierie dédiée (2 ETP et +)
- ingénierie dédiée (1 ETP)
- Multithématiques (- d'1 ETP mobilités);
Ingénierie multithématiques (- d'1 ETP mobilités)
- Ingénierie partagée sur plusieurs EPCI (1 ETP)

- Départements
- Région des Pays de la Loire
- Régions limitrophes

Cartographie © Date: 28/11/2023
 Réalisation : Service SIG et Décisionnel
 Fond de carte : BD Cartho © IGN
 Source des données : Région des Pays de la Loire



COORDINATION DES ACTEURS :

LE CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ

- Cadre posé pour une meilleure **coordination** des services de transport et un développement équilibré des services de mobilité
- Espace de dialogue pour envisager des **expérimentations** opérationnelles à l'échelle des bassins et évaluer leur mise en œuvre
- Des contrats de **5 ans**, opérationnels et transversaux
- Des contrats articulés avec les territoires voisins et avec la politique de contractualisation régionale, conduite avec chaque EPCI
- Signés par les Présidents des EPCI, du Département, de la Région (+ syndicats d'énergie, GAL...)
- Un contenu adapté à chaque bassin de mobilité
- Des objectifs et indicateurs de suivi

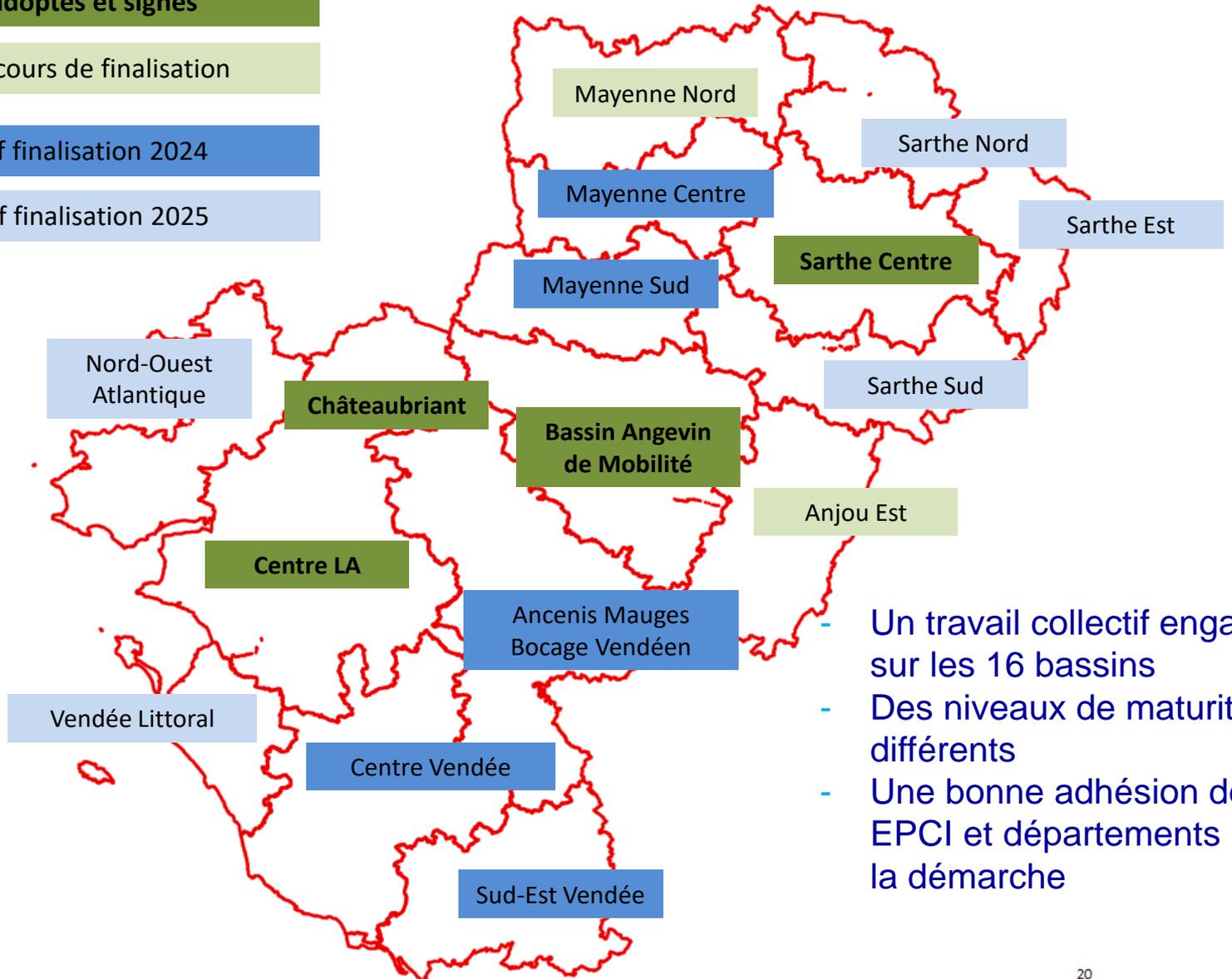
COM, programme indicatif 2024/2025

COM adoptés et signés

COM en cours de finalisation

Objectif finalisation 2024

Objectif finalisation 2025



- Un travail collectif engagé sur les 16 bassins
- Des niveaux de maturité différents
- Une bonne adhésion des EPCI et départements à la démarche

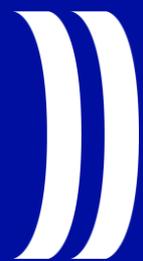
LES DIFFICULTES

- **Un cadre juridique complexe**

- Cofinancements impossibles pour les transports (pas de clause générale de compétence)
- Nombreuses conventions de délégation de compétence / conventions de coopération public - public

- **Aucun financement spécifique**

- Malgré ses très fortes ambitions, la LOM n'a pas prévu de nouvelles ressources affectées au développement des mobilités, tant pour les Régions dont les compétences ont été renforcées, que pour les AOM locales.



2. LE CONTRAT OPERATIONNEL DU BASSIN ANGEVIN

Partenaires du Contrat Opérationnel de Mobilité

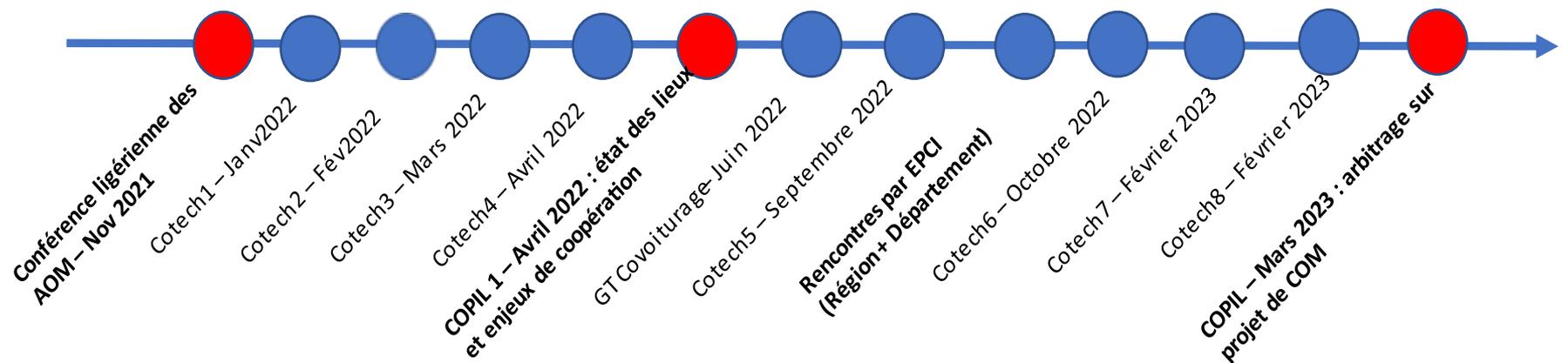
- Région Pays de la Loire
- Département de Maine-et-Loire
- 5 EPCI Autorités Organisatrices de la Mobilité
- SIEML
- SNCF Gares et Connexion, gestionnaire de pôles d'échanges
- Movéo
- Accompagnement par l'AURA



Elaboration du Contrat Opérationnel de Mobilité

Un travail collectif de 15 mois

- 2 comités de pilotage
- 14 réunions techniques avec les territoires



Le COM – huit chantiers de travail prioritaires... déclinés en 23 actions, dont 6 emblématiques

A// Transports collectifs

B// Intermodalité et accessibilité

C// Mobilités partagées

D// Mobilités cyclables

E// Accompagnement au changement

F// Mobilités solidaires

G// Décarbonation et sobriété

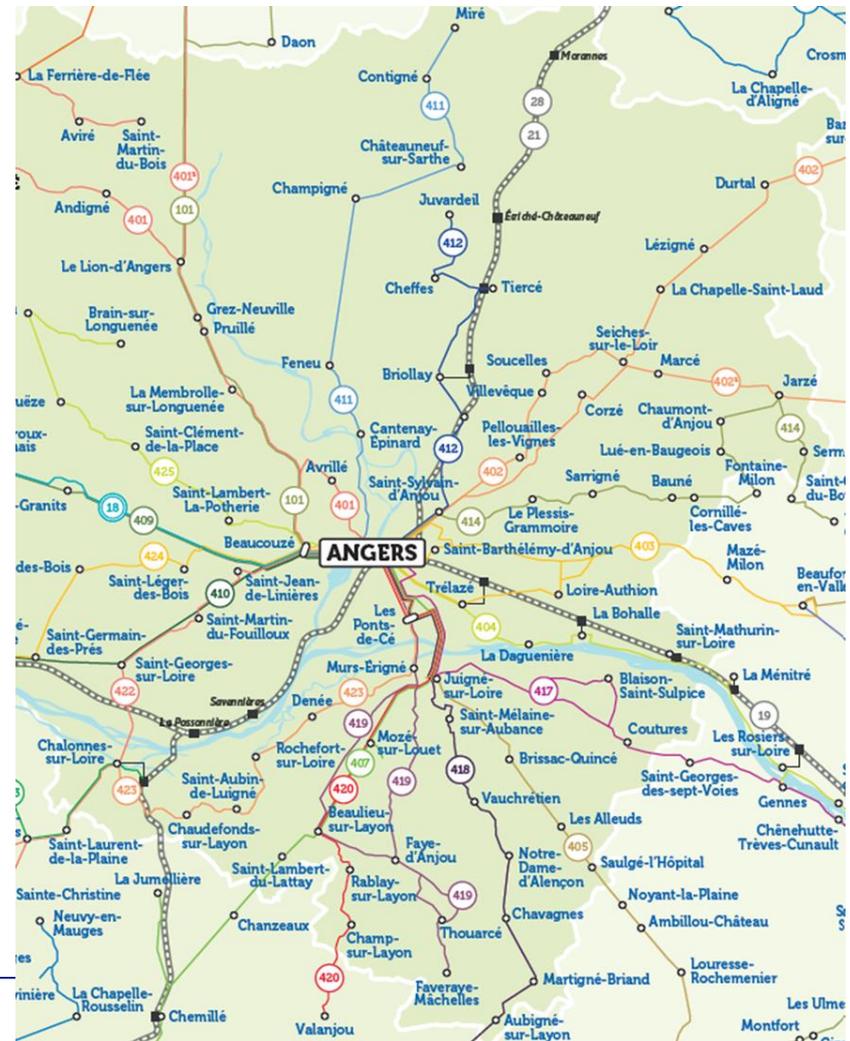
H// Partage et mutualisation des données

Matrice des responsabilités

	Région	Département	Communautes de communes	Angers Loire Métropole	SIEML	Gestionnaires de gares
FA 1 – Faire évoluer l’offre sur le réseau structurant et consolider la desserte sur les lignes de maillage	A – Po - F	Pa	Pa	Po - F		Pa
FA 2 – Lancer une étude d’opportunité pour expérimenter un/des aménagement(s) d’axe(s) routier(s) pour porter des solutions dédiées aux transports collectifs et partagés	A – Po - F		Po - F	Po - F		
FA 3 – Adapter l’offre de transport à la demande	A – Po - F		Po - F			
FA 4.1 - Etablir un schéma global des PEM à l'échelle du BAM et renforcer le potentiel d'intermodalité des PEM existants	A – Po - F	Po - Pa - F	Po - F	Po - F		Pa
FA 4.2 – Mettre en place des aménagements cyclables et rabattements vers les gares et PEM	A – F	Pa - F	Po - F	Po - F		Pa
FA 5 – Rendre accessibles les points d’arrêt routiers prioritaires	A – F	Pa	Po - F			
FA 6 - Simplifier le parcours usager	A – Po	Pa	Po - F	Po - F		Pa
FA 7 – Elaborer une feuille de route « covoiturage » pour le BAM	Pa - F	A – Po - F	Pa	Pa		Pa
FA 8 – Favoriser le développement des services d’autopartage	Pa	Pa	Po	A - Po	A - Po	
FA 9 - Coordonner et faciliter la réalisation des itinéraires cyclables inter-EPCI	Pa – F	A – Po - F	Po - F	Po - F		
FA 10 – Promouvoir les modes actifs aux collèges et lycées	A – Po - F	A – Po - F	Po - F	Po - F		
FA 11 – Développer les services vélo sur le territoire	Pa	Pa – F	A – Po - F	A – Po - F		
FA 12.1 - Renforcer la communication Mobilité sur le bassin	A – Po - F	Po	Po - F	Po - F		Pa
FA 12.2 - Développer les lieux d’information, de vente et de conseil pour une mobilité durable	Pa	A - Pa - F	Po - F	Po - F		Pa
FA 12.3 – Accompagner les habitants du BAM vers la mise en place d’une ZFE-m	Pa	Pa	Po - F	A		
FA 13 – Faciliter le report modal pour les mobilités domicile – travail	Pa - F	Pa - F	A - Po	A - Po	Pa - F	
FA 14 – Mettre en place des journées départementales sur des thématiques liées aux mobilités durables	Pa	A – Po - F	Pa	Pa		
FA 15 – Réaliser le PAMS	A – Po - F	A – Po - F	Pa	Pa		
FA 16 – Mailler le territoire en services de location et réparation solidaire	Pa - F	A – Po - F	Po - F	Po - F		Pa
FA 17 – Co-construire le maillage d’IRVE et de stations d’avitaillement GNV / BioGNV	Pa	Pa	Pa - F	Pa - F	A – Po - F	Pa
FA 18 – Décarboner progressivement la flotte de transports collectifs	A – Po - F			Po - F	Pa	Pa
FA 19 – Rechercher la sobriété dans l’articulation des modes de transports de mobilité	A – Po - F	Pa	Po - F	Po - F	Pa	
FA 20 - Evaluer le contrat opérationnel de mobilité	A – Po - F	Pa	Pa	Pa	Pa	Pa

CHANTIER A. RÉSEAUX DE TRANSPORTS COLLECTIFS

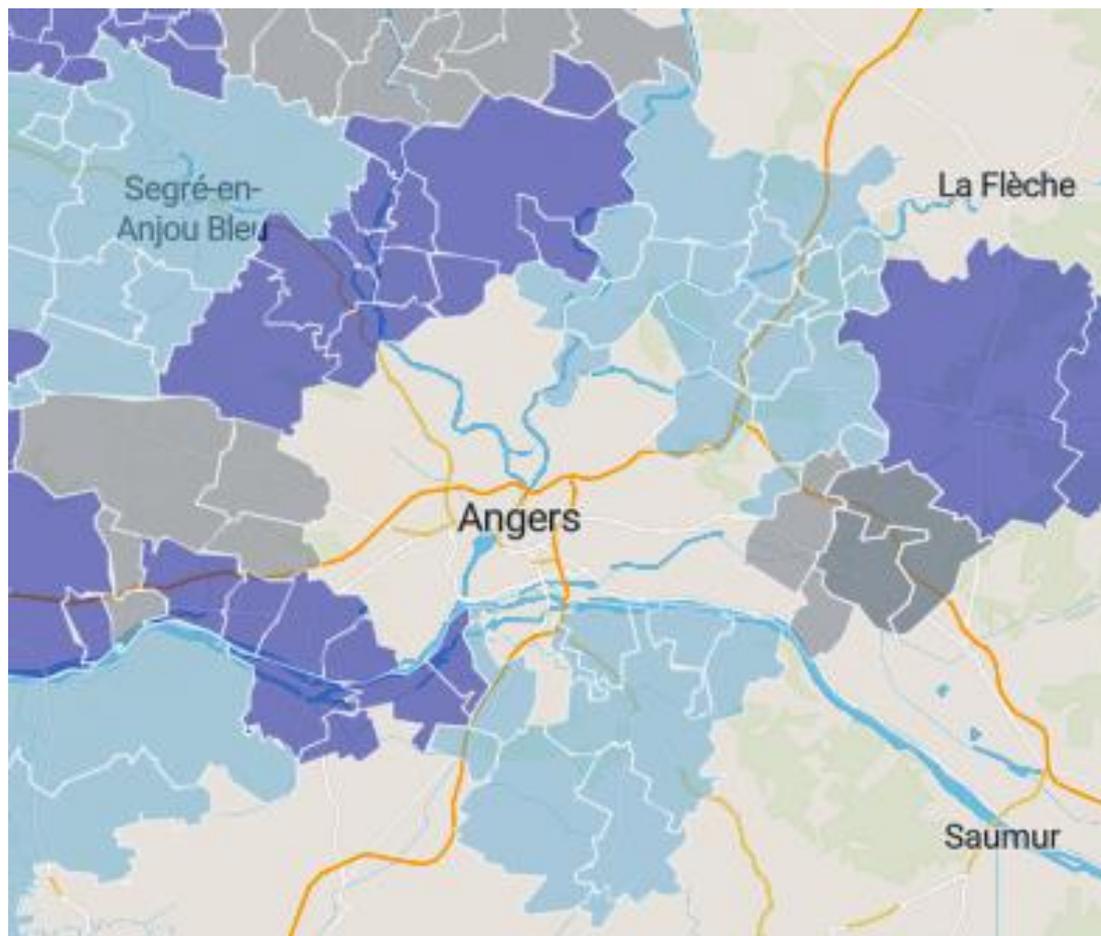
FA 1 – Faire évoluer l'offre sur le réseau structurant et consolider la desserte sur les lignes de maillage

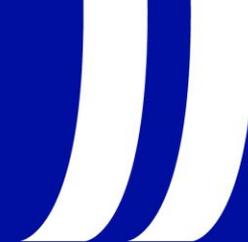


CHANTIER A. RÉSEAUX DE TRANSPORTS COLLECTIFS

FA 2 – Lancer une étude d'opportunité pour expérimenter un/des aménagement(s) d'axe(s) routier(s) pour porter des solutions dédiées aux transports collectifs et partagés

FA 3 – Adapter l'offre de transport à la demande





FA 4.1. - Etablir un schéma global des PEM à l'échelle du BAM et renforcer le potentiel d'intermodalité des PEM existants

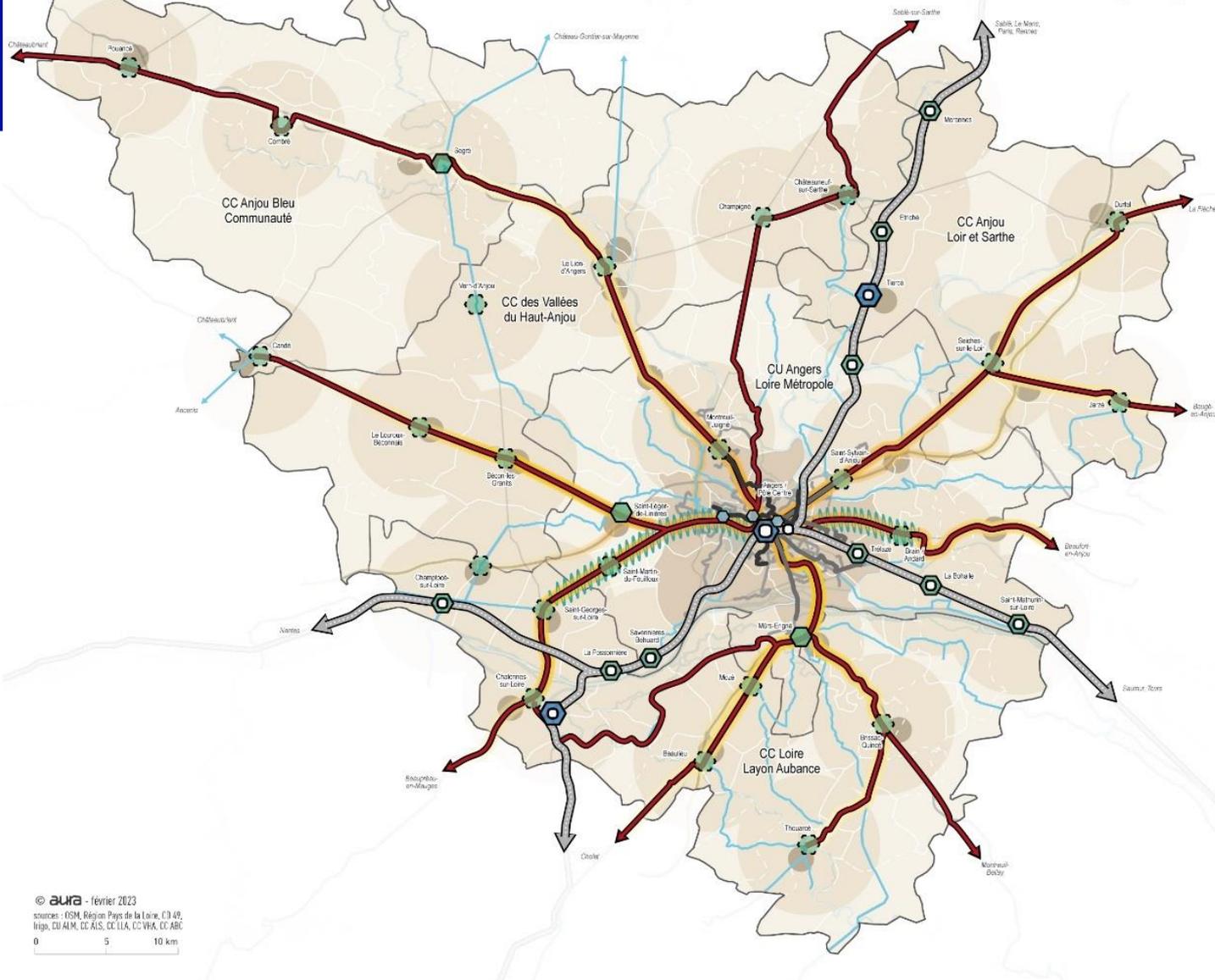
FA 4.2. – Mettre en place des aménagements cyclables et rabattements vers les gares, PEM et points d'arrêt routier

FA 5 – Rendre accessibles les points d'arrêt routiers prioritaires

FA 6 – Simplifier le parcours usager

Bassin angevin de mobilité

Orientations prospectives des mobilités alternatives (schéma de principe)



Réseaux de transports collectifs (TC)

Réseau TC ferroviaire

○/○ Gare d'Angers Saint-Laud / Haltes

▬ Lignes ferrées

Réseau TC urbain

▬ Lignes tramway

▬ Lignes de bus à haut niveau de services

▬ Lignes urbaines de maillage

Réseau TC routier périurbain

▬ Lignes routières principales

▬ Lignes de maillage

Complémentarité transports collectifs / covoiturage / routes structurantes

▬ Principaux axes potentiels de développement de solutions partagées/dédiées aux TC/covoiturage (affectation dynamique d'une voie, couloir d'approche, ligne de covoiturage, aire, voies réservées VR2+ / VR3+...)

▬ Sections d'axe à fort enjeu

Pôle d'échange multimodal

⬡ PEM stratégique / Gare routière

⬡ PEM structurant

⬡ PEM d'intérêt territorial à renforcer

⬡ PEM d'intérêt territorial à créer / envisager (localisation indicative)

⬡ Pôle intermodal et de correspondance

Couverture hiérarchisée

● Principales Zones d'Activités périurbaines = desserte par une ligne structurante et/ou dans le rayon de 5 km d'un hub périurbain

■ Secteur urbain = réseaux multimodaux denses et performants : TC (tramway, BHNS...), cyclable, stations autopartage, P+R, IRVE...

■ Secteur périurbain à moins de 5 km d'un PEM = offre de rabattement : ligne TC routier principal, TAD (transport à la demande), aménagements cyclables sécurisés, services de covoiturage...

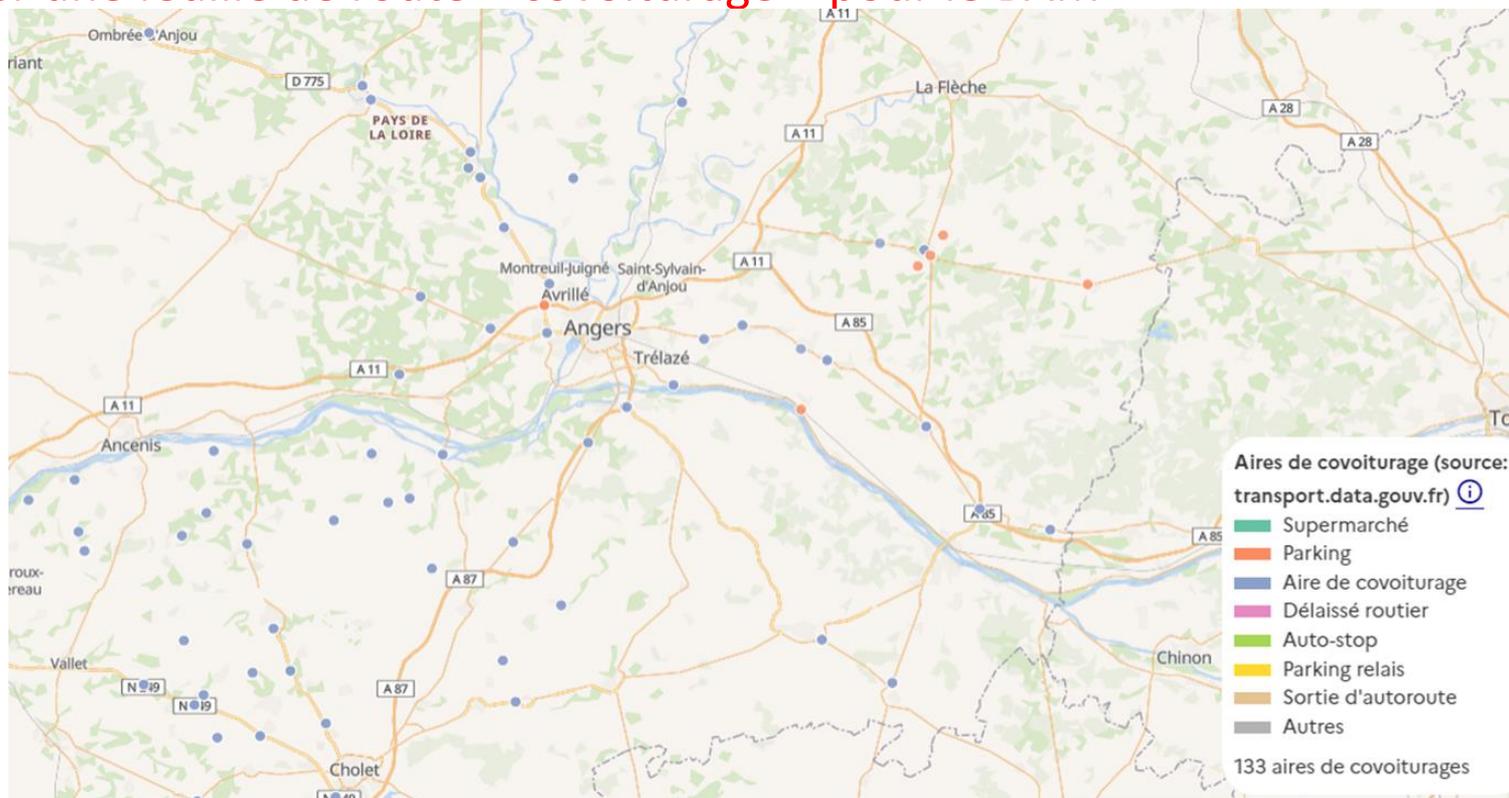
■ Autre secteur périurbain : ligne TC de maillage, TAD, transport solidaire, services de covoiturage...

CHANTIER C. MOBILITÉS PARTAGÉES



FA 7 – Elaborer une feuille de route « covoiturage » pour le BAM

133 aires de covoiturage en Maine-et-Loire



FA 8 – Favoriser le développement des services d'autopartage

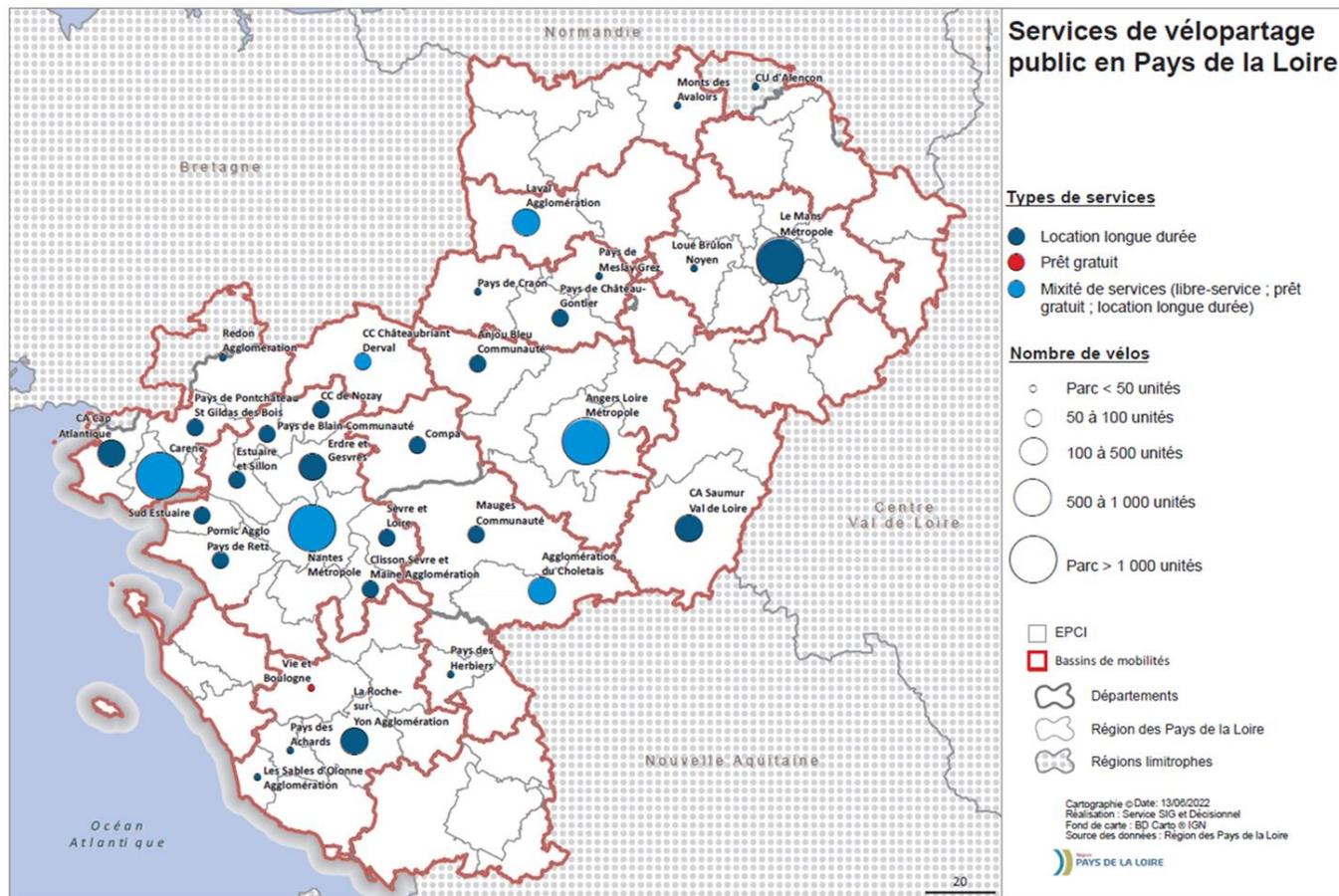
CHANTIER D. MOBILITÉS CYCLABLES

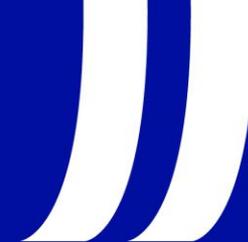


FA 9 – Coordonner et faciliter la réalisation des itinéraires cyclables inter-EPCI

FA 10 – Promouvoir les modes actifs aux collèges et lycées

FA 11 – Développer les services vélo sur le territoire





Cible « Grand Public »

FA 12.1 – Renforcer la communication Mobilités sur le bassin

FA 12.2 - Développer les lieux d'information, de vente et de conseil pour une mobilité durable

FA 12.3 – Accompagner les habitants du BAM vers la mise en place d'une ZFE à Angers

Cible « Salariés »

FA 13 - Faciliter le report modal pour les mobilités domicile – travail

Cible « Elus / Techniciens des collectivités »

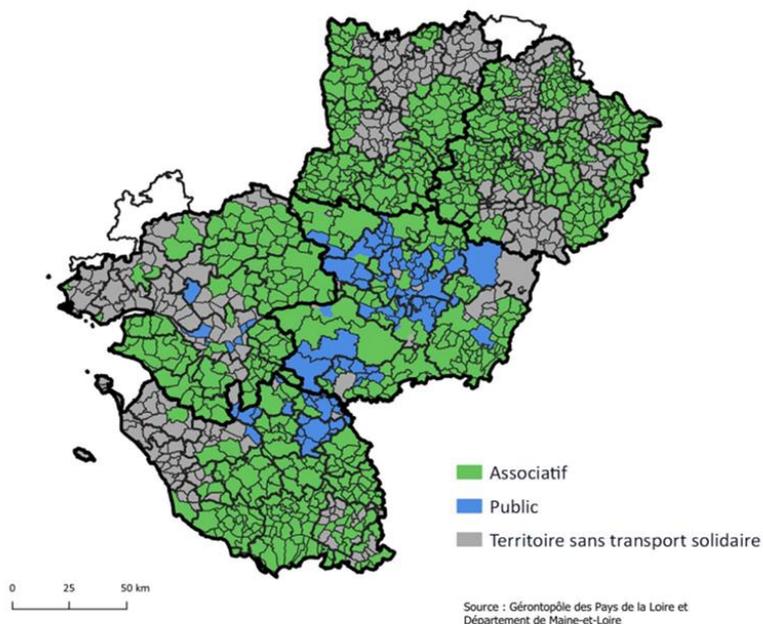
FA 14 – Mettre en place des journées départementales sur des thématiques liées aux mobilités durables

CHANTIER F. MOBILITÉS SOLIDAIRES

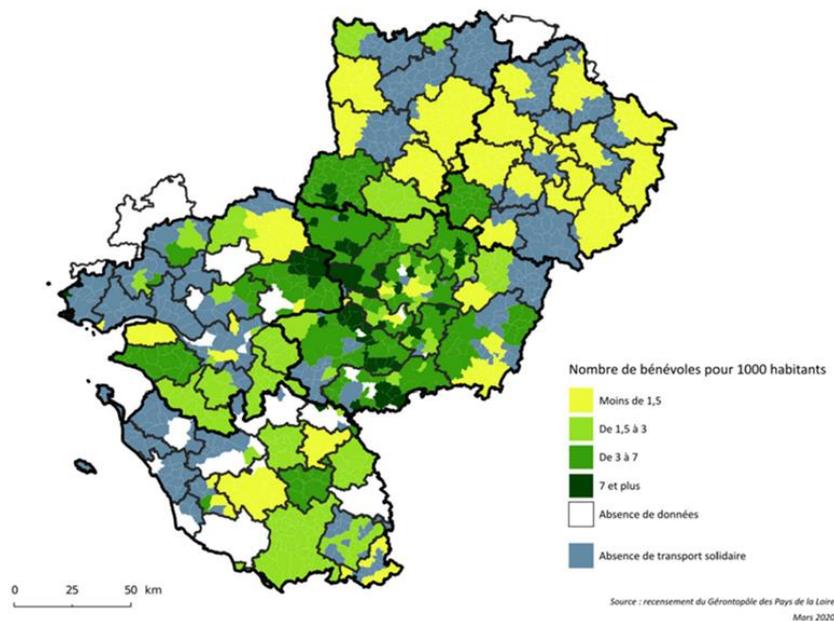
FA 15 – Réaliser le Plan d'Action Commun en faveur de la Mobilité Solidaire

FA 16 – Mailler le territoire en services de location et réparation solidaire

Portage du transport solidaire



Bénévoles du transport solidaire en Pays de la Loire



Cartographies issues du Gérontopôle



FA 17 – Co-construire le maillage d'IRVE et de stations d'avitaillement GNV /
BioGNV

FA 18 – Décarboner progressivement la flotte de transports collectifs

FA 19 – Rechercher la sobriété dans l'articulation des modes de transports et de
mobilité

COM – gouvernance

Le Contrat Opérationnel de Mobilité est conclu pour une **durée de 5 ans**

Un comité de pilotage se réunira annuellement à l'initiative de la Région afin de :

- Prendre connaissance du bilan annuel de l'avancement des actions prévues ;
- Examiner l'atteinte des objectifs de ces actions, contribuer à l'évaluation des actions ;
- Arbitrer les points qui le nécessitent et fixer les orientations pour l'année qui vient ;
- Le cas échéant, décider de nouvelles actions à ajouter au COM.

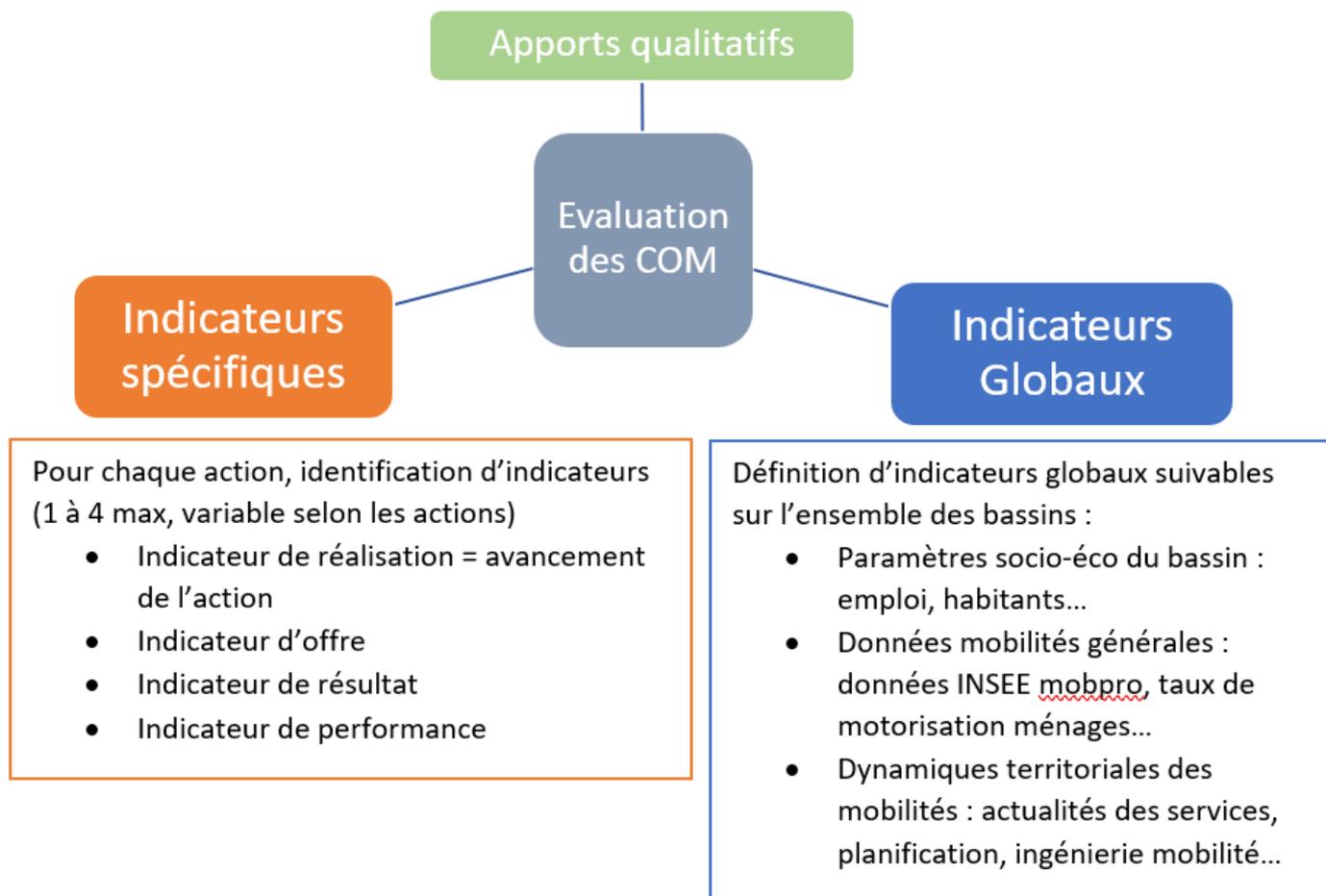
Le pilotage technique du COM est assuré par la Région via l'animation d'un comité technique qui :

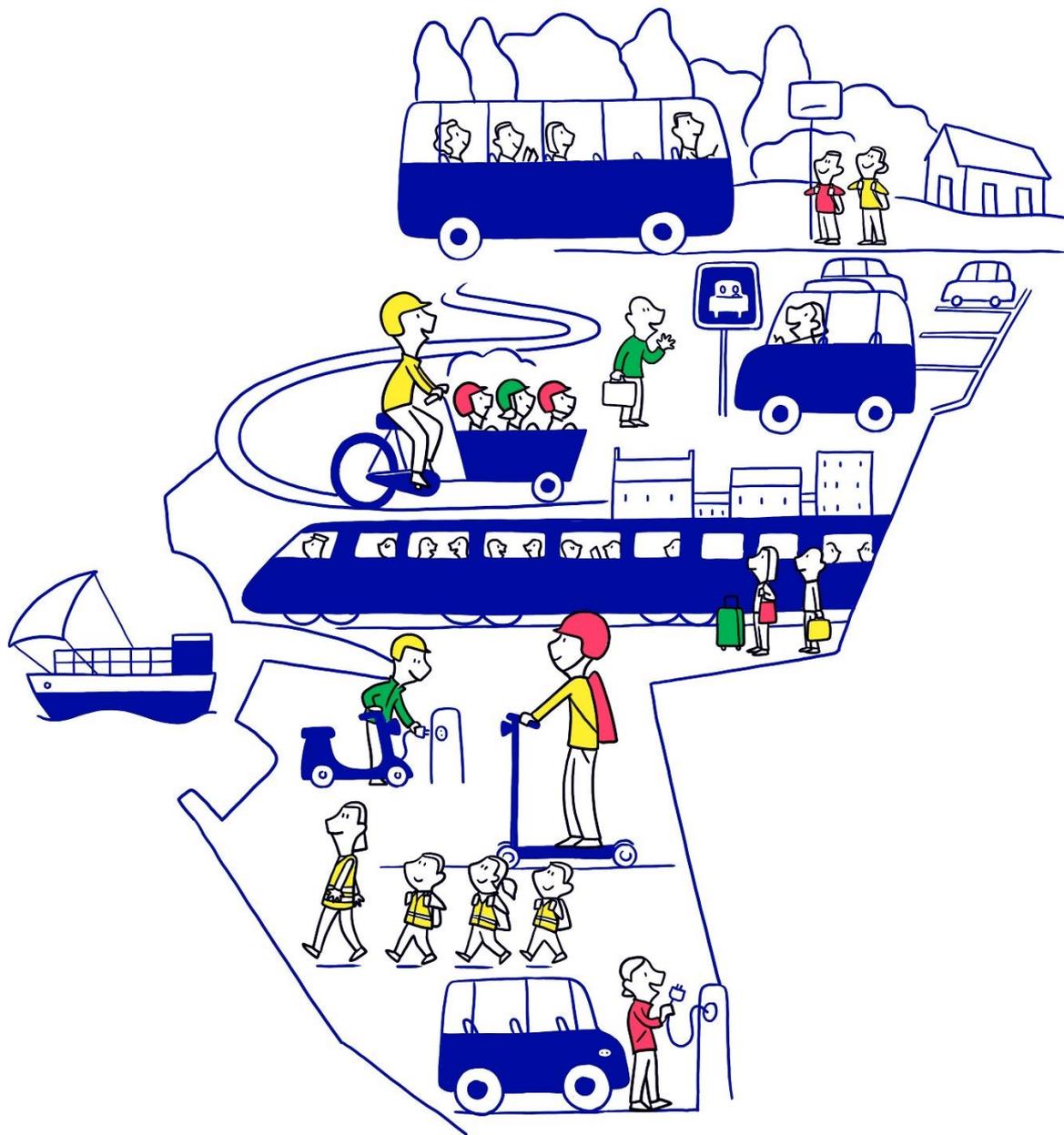
- réalise un bilan régulier de l'avancement des actions prévues dans le COM ;
- examine l'atteinte des objectifs de ces actions, et contribue à l'évaluation des actions ;
- Fait des propositions au comité de pilotage concernant les actions en cours (ajustements) ou l'intégration d'éventuelles nouvelles actions.

COM – évaluation

Evaluation du COM :

- À mi-parcours : 2025
- À la fin des 5 ans : 2028





**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**